# Conservatoire national des arts et métiers

## TEC544 - Comptabilité et audit S2

### Présentation

### Prérequis

Sont admis en M2 les candidats ayant validé le M1, c'est à dire ayant obtenu une note de 10/20 à chacune des épreuves de M1: UE 532, UE 533, UE 535 et UE 536.

L'accès direct en M2 n'est possible que pour les candidats en cursus DSGC ayant validé avec une note au moins égale à 10/20 les quatre UE du DSGC correspondant au cursus M1, à savoir les UE 212, 213, 215 et 218. Aucune autre passerelle n'est possible.

La sélection des candidats est réalisée sur dossier de candidature à constituer en ligne depuis notre site internet : intec.cnam.fr (avec CV, lettre de motivation) et entretien.

Les dossiers peuvent être déposés à partir du 24 février 2025.

Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.
- Déterminer l'impact des opérations de restructuration.
- Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.
- Etablir les documents de synthèse après restructuration.
- Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.
- Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.
- Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales).
- Définir le périmètre de consolidation.
- Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation.
- Déterminer l'impact des retraitements de consolidation.
- Enregistrer les opérations de consolidation.
- Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.
- Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel.
- Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes et aux expertscomptables.
- Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC et EC.
- Identifier les situations d'incompatibilités.
- Mettre en œuvre une démarche d'audit.
- Savoir situer chaque étape de la mission d'audit.
- Faire le lien entre chaque étape.

## Compétences

Savoir interpréter et démontrer une réglementation nationale et/ou internationale en matière de restructurations et d'audit

Etre capable de calculer et de comptabiliser des opérations complexes en lien avec les restructurations de groupes de sociétés

Etre en mesure d'évaluer les conséquences financières et comptables d'une opération complexe de restructuration et de recommander un traitement pertinent

Savoir mesurer des risques et mettre en oeuvre une démarche d'audit

# Programme





Code: TEC544

Unité d'enseignement de type cours

12 crédits

#### Responsabilité nationale :

EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Marie-Line LEVEQUE

#### Contact national:

EPN10 - CCA - Intec 292 rue saint martin 75003 Paris 01 40 27 25 38 Service accueil-orientation intec\_accueil@lecnam.net

#### **COURS 3. FUSION ET OPERATIONS ASSIMILEES**

Partie 10 : Les opérations de regroupement et les stratégies d'entreprises

Partie 11: Les fusions

Partie 12: Les scissions et les apports partiels d'actifs

Partie 13 : Le contrôle des opérations de regroupement

#### **COURS 4. AUDIT**

Partie 14 : Présentation générale et définitions

Partie 15: Le commissariat aux comptes

Partie 16 : La démarche d'audit et le déroulement d'une mission

### Modalités de validation

Contrôle continu

Examen final

### Description des modalités de validation

- Trois examens finaux par année universitaire (une session normale d'examen par semestre en janvier et juin et une session de rattrapage en septembre).
- Epreuve écrite d'une durée de 4 heures.
- · Coefficient: 1,5.
- L'UE TEC544 est validée si la note obtenue à chaque examen semestriel est au moins égale à 10/20 sans note inférieure à 6/20.
- L'UE TEC544 fait partie d'un bloc d'enseignement qui regroupe les 4 UE composant l'année
  M2 du master CCA.
- L'année M2 est validée à condition d'avoir obtenu à chaque examen semestriel de chaque UE une note au moins égale à 10/20.